

# VILLE DE NOISIEL

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES**  
**PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS**

DEC2021\_ 0087

## **DÉCISION**

**OBJET** : CONCLUSION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N° 2019/020 RELATIF À LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY - LOT N° 3 : MENUISERIE INTÉRIEURE, PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ SOGEFI

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° DEL2020\_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la décision n° DEC2019\_0076 du 16 mai 2019 portant conclusion du marché public de travaux n° 2019/020 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules-Ferry - Lot n° 3 : menuiserie intérieure, notifié le 5 juin 2019 à la société SOGEFI, sise 1 bis rue des Saules 77930 SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE, pour un montant total de 226 000,00 € HT soit 271 200,00 € TTC,

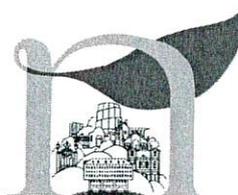
**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser des travaux complémentaires demandés notamment par le bureau de contrôle, il convient d'entériner ces modifications du marché par voie d'avenant,

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération « Reconstruction École Jules Ferry » dont la valeur ne dépasse pas 5 548 000 € HT,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec la société SOGEFI, sise 1 bis rue des Saules 77930 SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE, l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 2019/020 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules-Ferry - Lot n° 3 : menuiserie intérieure, pour

1/2



## VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2021\_0087  
 Portant « Conclusion de l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 2019/020 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n° 3 : Menuiserie intérieure, passé avec la société SOGEFI »

un montant de 8 051,73 € HT soit 9 662,08 € TTC (+ 3,56 % environ). Le montant du marché est donc porté à 234 051,73 € HT soit 280 862,08 € TTC.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au budget communal en APCP n° 2016.02 « Reconstruction École Jules Ferry ».

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- Madame la Comptable publique du SGC de Chelles ;
- Madame le Directeur général des services de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 02-06-2021



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le

Affiché en Mairie le

Publié au RAA le

Notifié le

03 JUIN 2021

03 JUIN 2021

